



LÉGATION DE SUISSE
EN BELGIQUE

BRUXELLES, le 29 janvier 1948.
12, Rue Guimard

No. R.P. No. 1.

Prêtre de rappeler ce numéro
dans la réponse

*refaire
14. II. 48. / Sy.*

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Mon entretien d'hier avec le Premier Ministre, entretien que mon télégramme de lundi dernier vous annonçait, a constitué pour moi comme un complément officieux de la très importante conférence publique que M. Spaak avait faite la veille au soir, sur les "problèmes internationaux", conférence dont les journaux suisses ont peut-être déjà rendu compte. J'ai eu ainsi l'occasion d'obtenir du Ministre diverses précisions, dont je rapporterai ci-après, en même temps que certains détails sur la rapide visite à Pregny que M. Spaak fit, vainement d'ailleurs, tant d'efforts pour garder secrète.

En dépit de certaines précautions oratoires dont le talent du Premier Ministre s'entoura, la conférence de mardi dernier a eu le caractère d'une dénonciation formelle, très explicite, du danger soviétique. Affectant de s'accuser le tout premier, comme l'un des présents à la conférence de San Francisco, Spaak stigmatisa, avec une netteté et une vigueur forçant l'admiration, cette hypocrisie qui consista, pour les créateurs de la Charte des Nations Unies, à affecter de s'entendre, par un vote unanime, sur le magnifique préambule de la Charte alors qu'ils savaient le monde en réalité divisé en deux factions hostiles: le monde occidental et anglo-saxon d'une part, acquis aux idéaux de liberté et de démocratie, protecteur des droits de la personne humaine, et le monde communiste d'autre part, "obéissant à d'autres mobiles".

Au Département Politique Fédéral,

B e r n e .

- 2 -

A voir les Ministres de Yougoslavie, de Pologne, de Tchécoslovaquie etc. alignés au premier rang des auditeurs, on se rendait compte que ce cri d'alarme était un acte non seulement de conviction, mais de courage.

Toutefois, après avoir noté l'opposition systématique du monde communiste aux efforts de reconstruction du monde occidental, M. Spaak voulut bien tranquilliser son auditoire et tenter de le ramener à l'optimisme en décrivant l'attitude soviétique comme un processus simplement défensif. C'est parce qu'il se croyait menacé du dehors que le communisme soviétique, d'après lui, avait absorbé les pays-baltes; dans ce même sentiment de crainte, il s'était, par la suite, entouré de "satellites" comme d'un glacis et il cherchait maintenant, par l'intermédiaire de ses cinquièmes colonnes, à affaiblir l'Etat dans tous les pays non soumis à son influence prépondérante. Et c'était par peur, encore, que la Russie soviétique s'appliquait, par ailleurs, à faire échouer le plan Marshall, destiné à empêcher l'Europe occidentale de s'effondrer.

M. Spaak voulut voir la preuve de ses assertions dans le passé même de Staline, adversaire, en son temps, du révolutionnaire intégral que fut Trotzky; et il tint pour digne de créance l'affirmation de Staline lui-même, assez récente encore, que le capitalisme et le communisme pouvaient fort bien coexister.

Je suis revenu sur la question, auprès du Ministre, dans ma conversation de mercredi. Déclarant me parler à titre confidentiel, Spaak reconnut facilement, alors, que son optimisme de la veille était de circonstance et visait plutôt à faire passer en douceur, si l'on peut dire, sa solennelle mise en garde contre le bloc slave. Tout ce qu'on pouvait affirmer, il en convint, c'était que

- 3 -

la preuve précise manquait encore, chez les Soviétiques, d'une volonté arrêtée de réaliser, quoi qu'il arrive, comme article de leur programme, la révolution mondiale. Spaak convint également qu'au demeurant, la politique simplement défensive des Soviets, dont il avait parlé, pouvait tout aussi bien conduire, en dernière analyse, à l'anéantissement complet des adversaires de l'U.R.S.S., simplement par mesure de sécurité.

M. Spaak a renouvelé encore dans sa conférence, et avec la même vigueur que dans de précédents discours, sa condamnation du "droit de veto", qu'une faiblesse avait seule laissé inscrire à l'article 27 de la Charte. Toujours par effort d'optimisme, il affecta cependant de voir à l'origine de la défense soviétique du droit de veto la crainte, simplement, chez les Russes, de se trouver, s'ils perdaient ce droit, systématiquement minorisés. Or cette crainte, d'après Spaak, serait tout à fait exagérée.

Terminant par un vibrant appel à la solidarité internationale, solidarité politique et surtout économique, M. Spaak signala comme exemples à suivre et à poursuivre, dans cet ordre d'idées: l'Union "Benelux", le plan Marshall et, last but not least, les récentes propositions d'alliance franco-britanniques au "Benelux", tendant à la formation d'un "bloc occidental". Il ne recula pas devant l'expression de "bloc"; au contraire, il pesa sur le mot, conscient apparemment - il l'insinua d'ailleurs lui-même - , de la difficulté pour le bloc slave, déjà constitué, de taquer les occidentaux d'impérialisme ou d'agressivité sans s'exposer à la réciprocité.

Comme je l'abordais à ce sujet, au cours de notre entretien d'avant-hier, M. Spaak me confirma les propositions de rapprochement que la Belgique, comme le Luxembourg et la Hollande, avaient reçues de la part de la Grande-

Bretagne et de la France, mais il ajouta tout de suite que ces offres d'alliance étaient d'un caractère encore très vague, le stade atteint étant donc encore peu avancé. Les offres franco-britanniques rencontraient, bien entendu, toute sa sympathie, mais il considérait que, pour être bien assise, une alliance politico-militaire devait se compléter, indispensablement, d'une association économique; c'est dans cet esprit que l'examen approfondi de la question se poursuivrait. Sur une question de ma part, M. Spaak convint qu'il avait été pressenti antérieurement. Il affecta donc moins de surprise que son collègue luxembourgeois, M. Bech, ne l'avait fait. Mais, comme je le lui faisais observer, il me rappela que le Luxembourg, à la différence de la Belgique, était encore, constitutionnellement, un Etat neutre, de sorte que l'entrée en matière sur une proposition d'alliance formelle allait nécessiter, de la part du Grand-Duché, une modification de la Constitution, à laquelle M. Bech s'emploierait.

S'agissant de neutralité, je mentionnai alors l'esprit très compréhensif que M. Bech, lors de notre entrevue récente à Luxembourg, avait montré à l'égard de la position spéciale de la Suisse, position que M. Zehnder venait de rappeler dans une interview reproduite par la presse. A mon agréable surprise, M. Spaak ne recommença point ici ses critiques coutumières de notre neutralité. Au contraire, semblant vouloir se laver d'une accusation, il déclara:

"Vous allez peut-être me dire que je me mêle de ce qui ne me regarde pas, mais je trouve que l'attitude actuelle de la Suisse est la bonne"; et, s'expliquant, il ajouta: "Je veux dire l'attitude qui consiste, tout en restant dans la neutralité politique, de vous associer en fait, chaque fois que vous en trouvez l'occasion, aux tentatives de coopération économique qui s'ébauchent, notamment dans le cadre ou sous l'égide du plan Marshall". Le Groupe d'étude d'une Union douanière, sur le point d'entrer en session à Bruxelles,

- 5 -

intéressait le Ministre sous ce rapport et il me demanda ce que j'en pensais. Je mentionnai, avec ménagement, la nécessité de procéder, en matière de tarifs, avec la plus extrême circonspection, et je m'autorisai, à cet égard, des conclusions plutôt pessimistes d'un rapporteur de la dernière session du Groupe. M. Spaak observa alors que la coopération internationale pouvait fort bien se développer dans d'autres domaines encore que celui des douanes, notamment en matière d'échanges de marchandises; ce à quoi je m'empressai d'acquiescer.

Il ressort clairement de l'attitude adoptée aujourd'hui par le Premier Ministre, attitude prise non seulement dans la discrétion de son Cabinet, mais aussi en public, que le choix de la Belgique, maintenant, est chose faite et que le Gouvernement belge fait dorénavant partie du "bloc occidental". Certains de mes collègues croient voir dans cette position ouvertement affichée aujourd'hui, presque ostentatoire, l'effet d'une influence extérieure qui, provenant des anglo-saxons, daterait de deux mois déjà; cette pression serait également, selon eux, à l'origine de la combinaison ministérielle actuelle de la Belgique, cette association P.S.C. - P.S.B. considérée comme indispensable à la stabilité de "Benelux". L'Ambassadeur d'Angleterre, Sir George Rendel, me disait lui-même, il y a un mois environ, toute l'importance qu'il attribuait à la consolidation du groupe "Benelux" dans sa structure politique actuelle, comme secteur de défense essentiel sur le front du "rideau de fer"; et il ajoutait aussitôt, avec une assez nette intention, que la Suisse, elle aussi, se trouvait sur les marches de l'Europe occidentale. Il paraît certain que M. Spaak, tout comme son collègue M. Bech, accueille avec reconnaissance les encouragements et les marques de sympathie britanniques. Quoique déterminés à ne passer aux réalisations que dans le calme et en toute objectivité pratique, les deux Ministres

- 6 -

des Affaires Etrangères semblent disposés néanmoins à consentir, par esprit de "solidarité internationale", les sacrifices qui s'avéreront indispensables. C'est en vue d'un premier examen de ces problèmes que, dans l'instant où j'écris, huit Ministres belges siègent en conférence, à Luxembourg, avec leurs collègues de Hollande et du Grand-Duché. Le but primitif de cette conférence, qui concernait les détails d'application de l'union douanière "Benelux", se trouvera reporté à l'arrière-plan.

J'ai pensé bien faire de demander encore à M. Spaak, avant de prendre congé, pourquoi il n'avait pas jugé nécessaire de m'avertir de son récent voyage éclair à Pregny. Il me répondit, en souriant, qu'il y avait bien songé mais que, résolu à l'incognito, il n'avait pas voulu me charger d'un secret dont j'aurais dû faire part à mon Gouvernement, à destination de la police, etc. Il s'était rendu à Genève en automobile, chez un ami d'abord, puis de là directement chez le Roi. Il n'avait même pas osé se risquer hors de la voiture pour prendre, en passant, un verre de bière dans un restaurant, quelque envie qu'il en eût.

Sur le fond de ses conversations avec Léopold III, Spaak demeura, comme hier au Parlement, tout à fait réservé. Il me confia cependant que le Roi, avec lequel, avant guerre déjà, il s'exprimait fort librement, - beaucoup plus franchement que les autres Ministres facilement intimidés par la présence royale - , l'écoutait toujours volontiers et l'avait bien accueilli. Il avait trouvé Léopold III fort changé et vieilli, comme ployé sous le faix de son épreuve. Je crus comprendre que le Ministre entendait, dans de prochaines entrevues, user largement de son influence et chercher à amener

- 7 -

le Souverain à des décisions. Il me confirma qu'à son avis, l'abdication serait, dans le moment actuel, une insigne erreur, et il s'étonna que personne n'eût réalisé, semble-t-il, l'imprudence, la folie de brusquer de la sorte, par une abdication immédiate, l'avènement au trône d'un adolescent, encore presque un enfant. A ma surprise, Spaak me déclara qu'avec le temps, le républicain qu'il avait été était devenu, en tant que Belge, sincèrement royaliste. Il n'en serait pas ainsi, précisa-t-il, si la Belgique avait à sa tête un pouvoir exécutif stable comme l'était notre Conseil Fédéral; à son défaut, la Belgique devait conserver, au-dessus de ses Gouvernements éphémères, le pouvoir royal, seul susceptible d'assurer la continuité de l'Etat.

M. Spaak, en prenant congé, me dit encore l'excellent souvenir qu'il conservait de sa visite à Berne, et ses conversations avec vous-même, Monsieur le Conseiller Fédéral, semblaient lui avoir laissé une très forte impression. Peut-être faut-il expliquer par elles son attitude aujourd'hui beaucoup plus compréhensive de notre neutralité.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

